



Madame,
Monsieur,

Vous recevez cette lettre à titre de paroissienne, paroissien qui fréquentez l'église Notre-Dame-de-Foy.

Nous vous informons que l'église Notre-Dame-de-Foy, située au 820 rue Chanoine-Martin, sera réduite à l'état profane lors d'une cérémonie qui sera présidée par Mgr Marc Pelchat, le dimanche 20 juin 2021 à 14h

Ce n'est pas sans pincement au cœur que nous tournons définitivement la page sur quelque quarante années de rassemblements dans cette église pour célébrer ensemble notre foi en Jésus-Christ. Comme la pratique religieuse a beaucoup diminué depuis ce temps, nous nous retrouvons avec des lieux de culte excédentaires pour nos besoins actuels. C'est la raison pour laquelle l'église Notre-Dame-de-Foy a été déclarée excédentaire dans le cadre d'un plan directeur immobilier élaboré par la Fabrique et approuvé par l'Évêque en 2017. Depuis, cet édifice religieux est à vendre.

La Fabrique a déjà reçu des offres d'achat et l'une d'entre elles a été acceptée. Des démarches sont présentement en cours en vue d'une vente formelle. Nous nous attendons à un dénouement dans les prochains mois.

La paroisse de Notre-Dame-de-Foy a plus de trois cents ans. Au cours de ces années, elle a connu des épreuves, mais elle a toujours su garder sa foi vivante en faisant preuve de résilience. Aujourd'hui encore nous sommes appelés à regarder devant et à être à l'écoute de l'Esprit qui nous amène sur des rives nouvelles où nous ferons Église autrement.

Étant donné que les mesures sanitaires nous limitent dans le nombre de personnes que nous pourrions accueillir, seules les personnes invitées pourront assister à cette cérémonie. Par contre, elle sera diffusée sur notre site Web (www.paroissendf.com) pour ceux et celles qui n'auront pas la chance d'y assister.

Nous tenons à vous remercier de votre attachement, de votre engagement ainsi que de votre soutien continu à la paroisse Notre-Dame-de-Foy. Dans cet esprit, nous vous invitons à lire les informations au verso de cette lettre.

M. André Duval
Président de l'Assemblée de fabrique
Paroisse de Notre-Dame-de-Foy

Et pour la suite ?

Malgré le chagrin qui peut nous habiter lors de la fermeture d'une église où plein de souvenirs resurgissent à notre esprit, des moments heureux et parfois moins heureux que nous nous avons vécus dans ce lieu, la paroisse de Notre-Dame-de-Foy continue d'exister et de poursuivre sa mission.

Elle regroupe six autres églises qui sont : Saint-Mathieu, Saint-Yves, Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle, Sainte-Geneviève, Sainte-Ursule et Saint-Benoît. Ce sont les églises où nous pourrions encore célébrer ensemble notre foi et où il sera possible de vous impliquer, si tel est votre désir, comme baptisé engagé.

Vous pouvez communiquer avec le secrétariat de Saint-Mathieu au : 418-653-9575 pendant les heures d'ouverture (8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30 du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h le vendredi). Demandez à parler à Odile de Lambilly, coordonnatrice de la pastorale. Elle se fera un plaisir de répondre à vos questions quelles qu'elles soient et à vous accompagner pour une transition des plus facilitantes pour vous.

Nous vous encourageons aussi à consulter régulièrement :

notre site web à : <https://www.paroissendf.com/>

notre chaîne Youtube : NDF TV : <https://www.ndf-tv.com/>

et notre Facebook : <https://www.facebook.com/paroissendf1>

Ces outils sont là pour tous les paroissiens et paroissiennes de Notre-Dame-de-Foy.